



BÉNÉFICIEZ D'UN FINANCEMENT À TAUX 0%*
POUR VOS PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

**DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
PRODUISEZ VOTRE ÉLECTRICITÉ**

AUTOCONSOMMATION
OPTEZ
POUR UNE NOUVELLE FAÇON DE CONSOMMER !

REVENTE TOTALE
TRANSFORMEZ
VOS ESPACES FONCIERS EN SOURCE DE REVENUS !

*disponible sous réserve d'éligibilité





QUI NOUS SOMMES

Fort de plus de 10 ans d'expérience dans l'électricité industrielle, nos 3 structures spécialisées dans leurs domaines spécifiques, vous apportent leurs savoir-faire avec réactivité et efficacité.



L'installation et la maintenance
d'éclairage LED



Bornes de recharge pour
véhicules électriques

CHM SOLAR vous présente des **solutions innovantes et écologiques** pour répondre à vos besoins énergétiques tout en préservant notre planète.

Notre entreprise est **spécialisée dans l'installation et la maintenance de panneaux solaires pour les particuliers, les entreprises et les collectivités.**

Nous sommes convaincus que l'énergie solaire est la **solution d'avenir** pour répondre aux enjeux environnementaux et économiques d'aujourd'hui.

BÉNÉFICIEZ D'UN FINANCEMENT À TAUX 0%*

POUR VOS PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

*disponible sous réserve d'éligibilité

TOITURE SOLAIRE

CHM SOLAR vous accompagne dans la conversion de vos biens fonciers en source de production d'énergie renouvelable

Notre équipe d'experts est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre projet, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la mise en place de votre installation solaire sur mesure.

Nous travaillons avec des équipements de qualité et des partenaires de confiance pour garantir une installation fiable et performante.

- La prise en charge des démarches administratives
- Les études et le développement du projet
- Le financement du projet
- La construction et la mise en service
- L'exploitation et la maintenance du site
- Le suivi de la performance grâce à nos propres logiciels



DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PRODUISEZ VOTRE ÉLECTRICITÉ



1 PERMET DE **REFAIRE L'ÉTANCHÉITÉ** OU DE **DÉSAMIANTER** VOTRE TOITURE.

4 RÉPONDEZ **FAVORABLEMENT** À LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE.

2 GRÂCE À CHM SOLAR L'INSTALLATION SOLAIRE DEVIENT **SOURCE DE REVENUS À LONG TERME** (20 ANS).

5 POSSIBLITÉ D'OUVRIR LE PROJET SOLAIRE AU **FINANCEMENT PARTICIPATIF**.

3 PERCEVEZ DES **REVENUS COMPLÉMENTAIRES** GRÂCE À LA VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE

6 MISE EN AVANT DE LA TOITURE SOLAIRE DANS LA **POLITIQUE RSE** DE L'ENTREPRISE.



BÉNÉFICIEZ D'UN FINANCEMENT À TAUX 0%*

POUR VOS PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

*disponible sous réserve d'éligibilité

OMBRIÈRE SOLAIRE SANS FONDATION FABRIQUÉES EN FRANCE

CHM SOLAR vous accompagne dans la conversion de vos biens fonciers en source de production d'énergie renouvelable

Notre équipe d'experts est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre projet, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la mise en place de votre installation solaire sur mesure.

Nous travaillons avec des équipements de qualité et des partenaires de confiance pour garantir une installation fiable et performante.

- La prise en charge des démarches administratives
- Les études et le développement du projet
- Le financement du projet
- La construction et la mise en service
- L'exploitation et la maintenance du site
- Le suivi de la performance grâce à nos propres logiciels



ACCOMPAGNEMENT 360° DE VOTRE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PRODUISEZ VOTRE ÉLECTRICITÉ



1 AMÉLIOREZ LE CONFORT DE VOS CLIENTS ET VISITEURS FACE AUX INTEMPORIES ET À LA CHALEUR.

4 RÉPONDEZ FAVORABLEMENT À LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE.

2 INTÉGREZ LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN VALORISANT VOS ESPACES.

5 PARTICIPEZ À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & AFFICHEZ UNE IMAGE ÉCO-RESPONSABLE.

3 DIVERSIFIEZ VOS SOURCES DE REVENUS.

6 ATTIREZ UNE NOUVELLE CLIENTÈLE EN PROPOSANT DES BORNES DE RECHARGE AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES.



RÈGLEMENTATIONS INCITATIONS & POLITIQUE PUBLIQUE

DÉCRET TERTIAIRE (ETT)

Cadre d'application :
Au sein d'une réglementation progressive :
Éco Énergie Tertiaire impose la réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 (par rapport à 2010), sont concernés :

- Propriétaires ou preneur à bail.
- Toutes les branches du secteur tertiaire sauf constructions provisoires, lieux de cultes ou activités de défense.
- Toutes les constructions existantes et neuves, dont les bâtiments ont une surface de plancher d'activité tertiaire (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à 1 000 m².

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020

La réglementation environnementale 2020 a pour objectif la construction de bâtiments à énergie positive dans le but de réduire la consommation énergétique et l'empreinte environnementale.

Cadre d'application :

Pour tout permis de construire déposé à partir du 1^{er} janvier 2022, la RE 2020 formalise la construction uniquement de bâtiments à énergie positive (BEPOS). Ce sont des bâtiments qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

Pour y parvenir, constructeurs et architectes combinent isolation thermique, déjà présente dans la RT2012, avec des nouveaux objectifs de réduction de l'empreinte carbone et d'implémentation de solution de production d'énergie renouvelable.

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

La loi Climat et Résilience est une loi française qui vise à renforcer la lutte contre le changement climatique et à assurer la résilience de notre société face aux impacts déjà présents et à venir.

Cadre d'application :

L'article 101 de la loi Climat comporte une obligation de végétaliser ou d'installer un procédé de production d'énergie renouvelable (ENR) en toiture pour certains bâtiments (codifiée au L. 171-4 du Code de la Construction et de l'Habitation – CCH).

La législation impose d'intégrer dans les constructions de bâtiments industriels ou tertiaires un système de production d'énergies renouvelables ou un système de végétalisation. Celui-ci doit couvrir au minimum 30 % de la surface de la toiture, 50 % des aires de stationnement ou 100 % des ombrières de parking.

MODIFICATION DES PLU

Premier en son genre, le nouveau PLU Bioclimatique de Paris œuvrera à faire de Paris une ville neutre en carbone en 2050.

Cadre d'application :

Incitation à la sobriété carbone du bâti, au développement des énergies renouvelables et à une démarche zéro déchet, entre autres, la production d'énergies renouvelables devient obligatoire pour tous les projets de plus de 1000 m².

RÉFÉRENCES CLIENTS



E.Leclerc

Intermarché

SUPER U



BEAUX-ARTS
DE PARIS

La Foir Fouille



INTERSPORT

Bricopro



Les Briconautes

éolane

Grosfillex



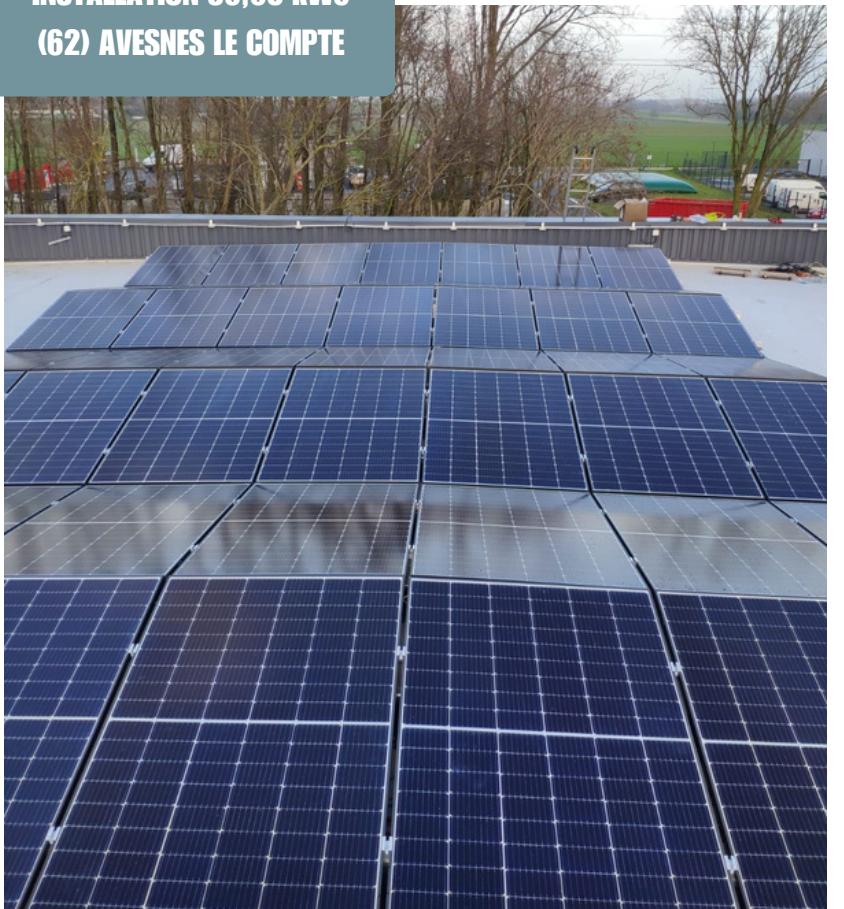
Capgemini



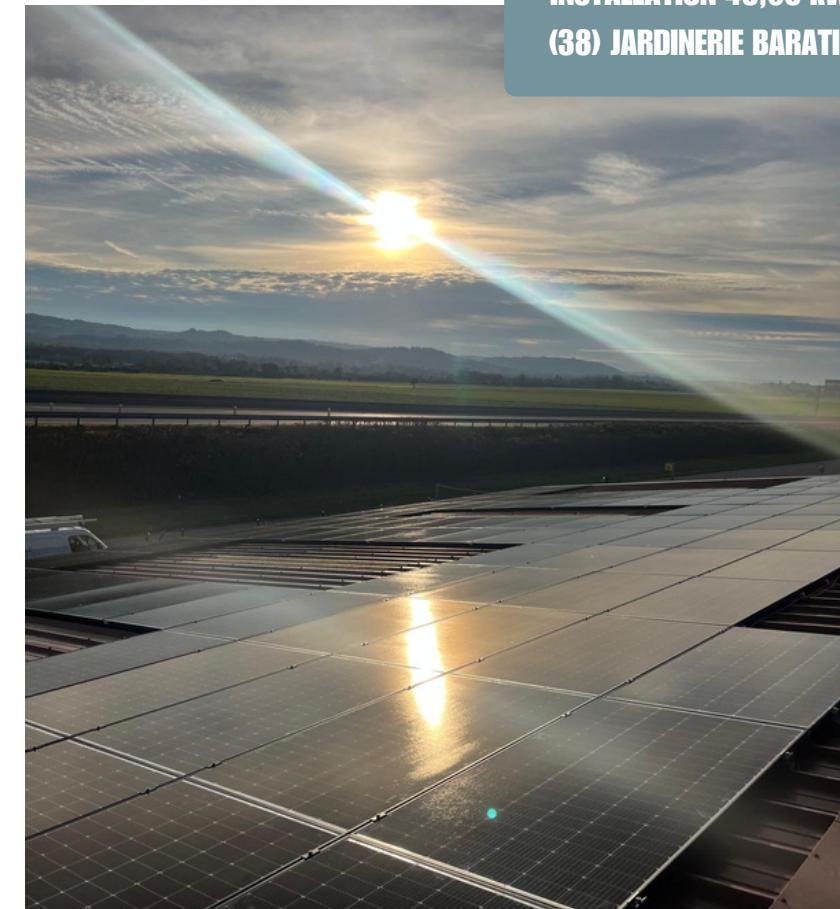
KIABI



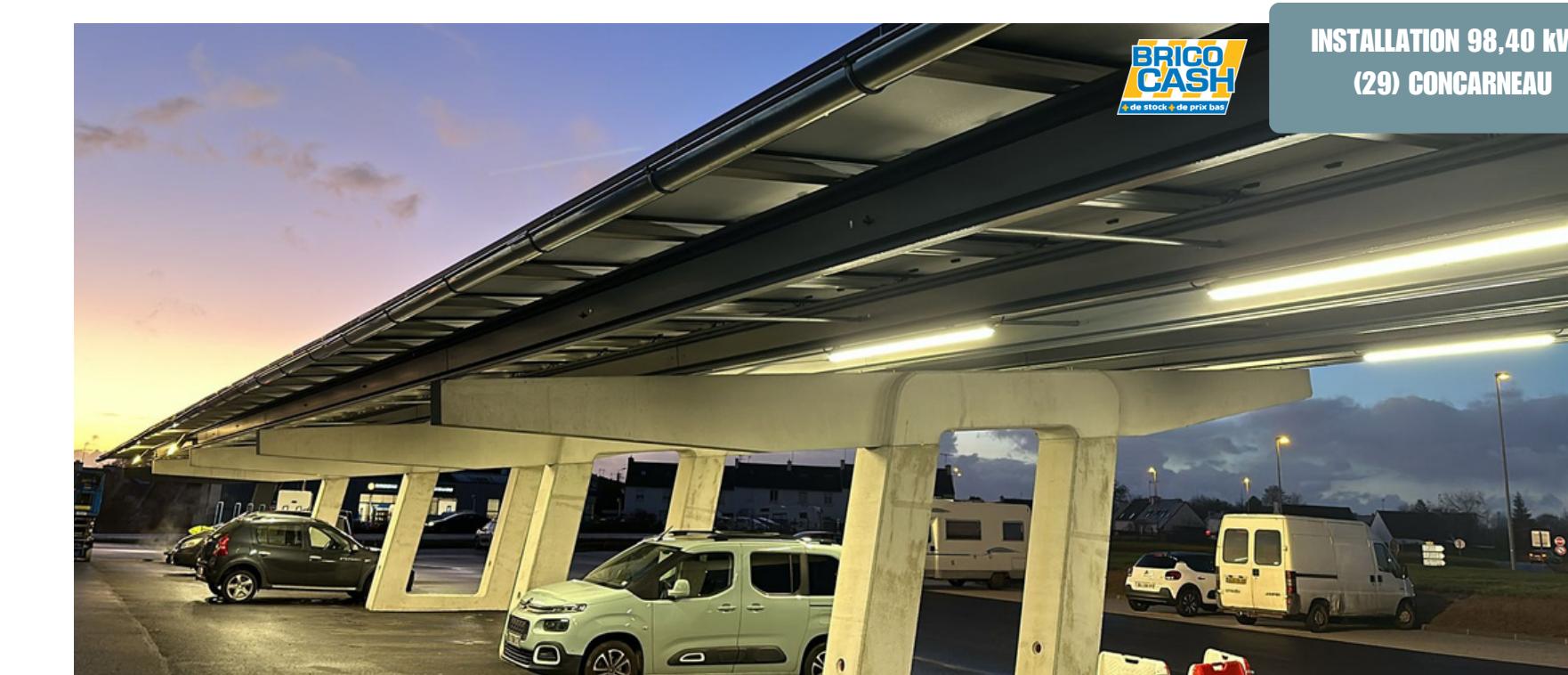
INSTALLATION 89,60 kWc
(62) AVESNES LE COMpte



INSTALLATION 60,28 kWc
(55) FRESNES WOEVRE



INSTALLATION 43,68 kWc
(38) JARDINERIE BARATIER





Notre proposition s'aligne parfaitement sur vos besoins en matière d'énergie durable, offrant une solution complète, économiquement avantageuse et respectueuse de l'environnement.

Nous sommes convaincus que notre expertise et notre engagement envers l'innovation contribueront à la réalisation de vos objectifs en matière de développement durable.

Nous sommes prêts à collaborer étroitement avec vous pour concrétiser ce projet et créer ensemble un avenir énergétique plus vert et plus efficace.



04 78 68 83 65



www.chmgoup.fr



contact@chmgroup.fr

